

Séance du jeudi 09 décembre 2021

Date de la convocation : 03/12/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 21

Votants : 32

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents :** Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Jacqueline LIZZANA, Didier MATHIEU, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBUOL

**Représentés :** Maxime ATGER, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Claire HELARY, André JAFFUEL, José MARTINEZ, Patrice MONTEIL, Alain RAYNALDY, Patrice SAINT-LEGER, Didier VIGOUROUX

**Excusés :** Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, André THEROND

**Absents :**

Secrétaire de séance : Jean-Luc GOAREGUER

**DE\_2021\_097 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'INTERET GENERAL(PIG)**

Vu le dossier de demande de subvention transmis par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – Lozère Energie reçu le 13 octobre 2021,

Vu la situation du propriétaire,

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « lutte contre la précarité énergétique », un propriétaire occupant situé à La Brugère – Rieutort-de-Randon sur la commune de Monts-de-Randon, sollicite une aide en subvention pour réaliser des travaux d'isolation des murs et l'installation d'une pompe à chaleur. Ces travaux devraient permettre un gain d'énergie de 73,00 %.

Le plan de financement pour la demande de subvention est le suivant :

Coût prévisionnel des travaux H.T. : ..... 20 157,00 €

Montant subventionnable H.T. : ..... 19 837,35 €

Subvention ANAH 50% (Etat): ..... 9 918,00 €

Subvention « Habiter mieux » 10% (Etat) : ..... 1 983,00 €

Subvention Département 5,18%: ..... 500,00 €

Subvention Région/Ecochèque 15,55%: ..... 1 500,00 €

**Proposition Subvention CC Randon Margeride 5,18%.....500,00 €**

Total subventions sur H.T. 69,00 % : ..... 13 901,00 €

Autofinancement (31 %) : ..... 6 256,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer et s'il en est d'accord :

**D'attribuer la somme de 500 € au propriétaire occupant au titre de la présente demande de subvention au titre de la rénovation énergétique**

Après délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'attribuer au propriétaire une subvention de 500 € au titre de la rénovation énergétique.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Président,  
Francis SAINT-LEGER

